ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Deuxième réunion du Groupe Afrique - Océan indien de planification et de mise en œuvre du système de l'Aviation (AASPG/2)

Livingstone, Zambie, 2 - 6 novembre 2026

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de sécurité et de navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans les plans régionaux de sécurité aérienne et de navigation aérienne

Développement et mise à disposition d'un Guide national relatif aux renseignements consultatifs sur les phénomènes de la météorologie de l'espace au Gabon.

(Note présentée par le Gabon)

RESUME
Cette note présente l'expérience du Gabon dans l'élaboration d'un Guide national sur la météorologie de l'espace, fondé sur le Doc OACI 10100. Destiné aux fournisseurs de services de navigation aérienne, aux exploitants et aux services météorologiques, ce guide facilite l'utilisation des renseignements consultatifs sur la météorologie de l'espace. Il favorise ainsi une mise en œuvre harmonisée des dispositions des PANS-MET (Doc 10157) et constitue une bonne pratique reproductible dans la région AFI. La suite à donner figure au paragraphe 3.

REFRENCE(S)	• Annexe 3 à la Convention de Chicago, Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale ; • PANS-MET, Doc 10157 • Doc 10100, Manuel sur les phénomènes de la météorologie de l'espace, à l'appui de la navigation aérienne ; • Rapport sur le séminaire ASECNA sur la météorologie de l'espace.
Objectifs stratégiques	*A - Chaque vol est sûr et sécurisé* *C - L'aviation assure une mobilité fluide, accessible et fiable pour tous* *D - Aucun pays laissé de côté*

1 INTRODUCTION

1.1 L'Organisation de l'aviation civile internationale a établi un cadre de référence pour la fourniture coordonnée des informations sur la météorologie de l'espace, dénommée Service d'information sur la météorologie de l'espace (SWIS) de l'OACI. Un réseau de quatre centres mondiaux de la météorologie, soutenu par le Centre régional de météorologie de l'espace de l'Afrique du Sud, opère de manière coordonnée au sein du SWIS pour assurer la veille des perturbations du système solaires pouvant affecter la sécurité des aéronefs en vol, y compris les passagers à bord.

1.2 L'amendement 78 de l'Annexe 3 de l'OACI, adopté en mars 2018, introduit les exigences relatives aux services consultatifs de météorologie de l'espace, ces services devant être fournis aux exploitants aériens par les ANSP.

1.3 En 2019, l'OACI a publié le Manuel sur la fourniture de renseignements de météorologie de l'espace à l'appui de la navigation aérienne internationale (Doc 10100). Ce Manuel décrit les pratiques à appliquer pour la fourniture, la réception et l'utilisation de renseignements sur les phénomènes de météorologie de l'espace affectant la navigation aérienne internationale.

1.4 La 23ème réunion d'APIRG, à travers les conclusions 23/29 et 23/30, a établi un projet régional sur la météorologie de l'espace, coordonné par un Expert de l'Agence Spatiale Nationale Sud-Africaine (SANSA). Le Gabon participe à ce projet à travers la désignation d'un expert.

2. ANALYSE

2.1. Mise à disposition d'un Guide sur la fourniture des renseignements de météorologie de l'espace

2.1.1. En s'appuyant sur les dispositions du Doc OACI 10100 et des règlements nationaux en vigueur, un Guide sur les renseignements de météorologie de l'espace a été élaboré et publié par l'ANAC-Gabon en juin 2025 et figure, depuis lors, sur son site www.anacgabon.org. Il est, en plus, accessible et facilement téléchargeable.

2.2. Valeur ajoutée opérationnelle du Guide

2.2.1. Le Guide constitue le principal document national d'orientation concernant les renseignements consultatifs sur les phénomènes de la météorologie de l'espace. Il fournit aux exploitants aériens, aux prestataires des services de navigation aérienne et aux services météorologiques des informations pratiques permettant de mieux comprendre la nature des phénomènes observés, leurs impacts potentiels sur les opérations aériennes ainsi que les mesures d'atténuation envisageables.

2.2.2. Le document contribue également à améliorer l'interprétation des renseignements consultatifs émis par les centres mondiaux de météorologie de l'espace et favorise une mise en œuvre harmonisée des dispositions de l'Annexe 3 de l'OACI au niveau national.

2.2.3. En outre, il constitue un support de sensibilisation et de formation pour les personnels impliqués dans la fourniture ou l'utilisation des renseignements météorologiques aéronautiques.

2.3. Contribution à la mise en œuvre régionale et mondiale

2.3.1. Le Guide a été présenté à plusieurs rencontres techniques consacrées à la météorologie de l'espace. Il a notamment fait l'objet d'un poster lors de l'atelier mondial sur la météorologie de l'espace, à Boulder en 2026 ; et a été exploité durant le séminaire de l'ASECNA, organisé par l'OACI en décembre 2025 à Dakar et consacré à la mise en œuvre des exigences relatives à la fourniture des renseignements de météorologie de l'espace aux usagers.

3 SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1. La réunion est invitée à :

a) prendre note des informations fournies dans la présente note ;

b) encourager les États de la région AFI à élaborer ou adapter des documents indicatifs nationaux relatifs aux renseignements consultatifs sur la météorologie de l'espace ;

c) inviter les États à renforcer les activités de sensibilisation des exploitants aériens et des prestataires de services de navigation aérienne sur les incidences potentielles des phénomènes de la météorologie de l'espace ; et

encourager les Bureaux régionaux WACAF et ESAF de l'OACI dans le soutien de la mise en œuvre des dispositions relatives à la météorologie de l'espace.